

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 25 mai 2022****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 88'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football à Bussy****1. Introduction**

L'éclairage du terrain de football de Bussy ne répond plus aux normes d'homologation de l'Association fribourgeoise de football (AFF).

2. Objet du message

Le message concerne l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 88'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football.

Cette installation, mise en service en 2002, est composée de 14 projecteurs à halogénures métalliques de 2000W chacun. La nouvelle installation comportera 12 projecteurs à LED variables, d'une puissance maximale de 1600W chacun, ce qui représentera une économie d'énergie de 34%.

3. Devis

Le devis, basé sur les offres estimatives des entreprises d'électricité de la région et établi par le Secteur des bâtiments, est le suivant :

Devis

Fourniture et montage des projecteurs	CHF	60'000.00
Variation des projecteurs	CHF	5'000.00
Contrôle OIBT et dossier de révision	CHF	7'000.00
Taxes de raccordement, frais divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>10'000.00</u>
	CHF	82'000.00
TVA et arrondi	CHF	6'500.00
	CHF	88'500.00

La demande de subventionnement pour le passage à la technologie LED sera faite auprès de ProKilowatt (env. CHF 4'500.00 TTC). De plus, d'entente avec le FC Petite-Glâne, une demande de subventionnement auprès de la Loterie romande est en cours.

4. Financement

Le montant de CHF 88'500.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement de CHF 88'500.00, ainsi que l'éventuelle subvention, seront amortis sur une période d'utilisation d'environ 10 ans, soit 10% par année.

L'amortissement de CHF 8'850.00 sera imputé dans la rubrique 34180 (Bussy – Terrain de football, place de skater et buvette).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

Les frais d'exploitation sont à la charge du Club de football FC Petite-Glâne.

5. Conclusion

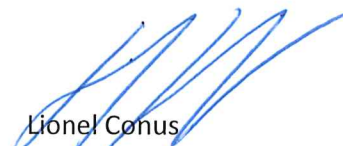
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 88'500.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football à Bussy.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 avril 2022.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures

Annexes : plans

